



Règlement du concours Puissance Alpha Admissions rebond 2023-24

Table des matières

I.	Préambule	2
II.	Principes généraux	2
III.	Règles de confidentialité	2
IV.	Organisation de Puissance Alpha Admissions rebond	3
1.	Candidatures	3
2.	Constitution du dossier par les candidats	3
3.	Candidatures pour les bacheliers en dehors du système éducatif français	3
4.	Evaluation des dossiers	4
5.	Publication des résultats et admission définitive.....	4

I. Préambule

Puissance Alpha Admissions rebond est une organisation commune à 19 grandes écoles d'ingénieurs en 5 ans, portée par l'association loi 1901 « Puissance Alpha », dont l'objectif est de coordonner la sélection de jeunes bacheliers pour une entrée en 1^{re} ou 2^e année post-bac dans une de ces écoles. Chaque école propose un ou plusieurs programmes dans le cadre de cette procédure d'admission. Les écoles participant aux Admissions rebond s'engagent à respecter ce règlement, et la Charte de bonne conduite de l'association.

II. Principes généraux

L'organisation commune du recrutement **des élèves pour les programmes ingénieurs et/ou les programmes bachelors** de Puissance Alpha Admissions rebond repose sur les principes suivants :

1. La **simplification des démarches pour les étudiants** qui veulent être candidats à une ou plusieurs grandes écoles d'ingénieurs après avoir obtenu leur bac pour entrer en 1^{re} ou 2^e année post-bac
2. La **solidarité des écoles du concours** qui partagent les mêmes valeurs, au travers d'une unité des procédures de sélection des candidats
3. Une **meilleure information pour les candidats et les familles**, afin de mieux les guider dans leurs projets d'orientation

La communication vers les lycéens et les prescripteurs qui les entourent doit tenir compte de ces principes.

III. Règles de confidentialité

Les écoles adhérentes à Puissance Alpha Admissions rebond s'engagent à respecter strictement la charte de bonne conduite signée par l'ensemble des écoles et à ne faire aucune pression sur les candidats.

Les écoles ne connaissent pas l'identité de leurs candidats jusqu'à ce que le dossier de candidature soit complet et finalisé par le candidat, validé par Puissance Alpha, et que le jury de l'école se réunisse.

Si l'école fait passer des oraux à ses candidats, elle ne doit donner aucune indication sur leur admission jusqu'à la publication des résultats sur l'espace candidat de la plateforme Puissance Alpha. Ce comportement doit être respecté par tous les collaborateurs de l'école, quelle que soit leur fonction.

IV. Organisation de Puissance Alpha Admissions rebond

1. Candidatures

Pour être candidat, il faut être titulaire d'un baccalauréat du système éducatif français, en filière générale avec EDS scientifiques, STI2D, STL, STAV, ou ancien bac S ou ES option maths. Aucune dérogation ne peut être apportée à cette règle.

Les candidats déposent leur dossier en ligne sur la plateforme <https://candidature-admissions-rebond.puissance-alpha.fr>, entre le 25 octobre 2023 et le 15 septembre 2024. Ils peuvent être candidats à toutes les écoles de Puissance Alpha Admissions rebond selon leur éligibilité à chaque programme.

Les frais de candidature sont de 90€, et de 10€ pour les boursiers d'Etat de l'année en cours (2023-24) sur présentation d'un justificatif officiel. Ces droits sont à régler en ligne sur la plateforme de candidature Puissance Alpha Admissions rebond. Une candidature est confirmée quand le dossier est finalisé et que les droits ont été effectivement perçus par Puissance Alpha.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être demandé y compris pour les écoles qui convoquent leurs candidats à des épreuves orales.

Les frais de candidature ne sont pas remboursables et ceci quel que soit le déroulement des candidatures et quelle que soit la raison : admis ou non, convoqué et absent aux épreuves orales, abandon au cours de la procédure...

2. Constitution du dossier par les candidats

Sur la plateforme de candidature de Puissance Alpha Admissions rebond, le candidat doit compléter son dossier en téléchargeant l'ensemble des pièces justificatives demandées et le finaliser, puis régler les frais de candidature. Dans le cas d'un candidat boursier demandant la réduction des frais de candidature, Puissance Alpha devra dans un premier temps valider le statut boursier sur présentation d'un justificatif officiel de l'année en cours 2023-24 afin de donner accès au paiement à un tarif préférentiel au candidat.

En cas de fausse déclaration, le candidat est exclu de Puissance Alpha Admissions rebond et donc de l'ensemble des écoles du concours.

3. Candidatures pour les bacheliers en dehors du système éducatif français

Les candidats ayant obtenu un baccalauréat non français ne peuvent pas postuler sur Puissance Alpha Admissions rebond. Il n'existe pas de concours commun sous Puissance Alpha pour ces candidatures internationales, les candidats concernés peuvent alors s'adresser à chaque école qui peut proposer de façon individuelle et personnalisée une admission internationale.

4. Evaluation des dossiers

Puissance Alpha Admissions rebond est sous-traitant, pour le compte des écoles membres, du dépôt de candidature des élèves qui souhaitent intégrer ces écoles. A ce titre, Puissance Alpha Admissions rebond collecte et traite les données de candidature, sans les évaluer, afin de donner accès aux écoles à leurs candidats.

Ce sont ensuite les jurys d'admission des écoles qui évaluent les dossiers de candidature et convoquent si elles le souhaitent les candidats pour les oraux. Pour toute question sur le jury d'admission, les candidats sont invités à se rapprocher des écoles qu'ils présentent dans leur candidature.

5. Publication des résultats et admission définitive

Les résultats sont affichés de manière unique et définitive sur la plateforme de candidature en ligne Puissance Alpha Admissions rebond dès communication de ce résultat par le jury de l'école.

Chaque école, pour chaque programme, définit ses propres critères d'admission. Un candidat peut donc avoir des résultats différents pour chaque programme qu'il aura présenté.

Suite à ce résultat d'admission, la procédure d'inscription à l'école de son choix se fait auprès de l'école uniquement.